

CONVENTION DE PARTENARIAT

- Entre La **Communauté urbaine Marseille Provence Métropole** représentée par son Président, Monsieur Eugène CASELLI, 58 boulevard Charles Livon – 13007 MARSEILLE.
- Et L'Association **POPSUD** représentée par son Président, Monsieur Jacques BOULESTEIX, c/o OAMP – Pôle de l'Etoile – Site de Château-Gombert – 38 rue Joliot-Curie – 13388 MARSEILLE CEDEX 13.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

POPsud est l'association qui fédère la filière optique en PACA et qui gère le pôle de compétitivité Optitec.

En mai 2010, POPsud fêtera ses 10 ans. A cette occasion, l'association souhaite proposer une grande manifestation centrée autour de la photonique, impliquant les acteurs du domaine (entreprises, laboratoires, écoles d'ingénieur) et se donne comme ambition de toucher le public scolaire et le grand public.

Cette manifestation est destinée à trois cibles :

- **Les jeunes :**
 - faire découvrir la photonique aux collégiens et lycéens de façon ludique
 - expliquer les métiers de l'optique
- **Le grand public :**
 - donner une visibilité technologique de la filière aux villes participantes
 - permettre une résonance vers le grand public et poser des questions sociétales et scientifiques plus larges
- **Les acteurs de la filière :**
 - faire le point sur les 10 dernières années avec les différents acteurs impliqués

POPsud étant une association régionale, la manifestation se déroulera sur une période de 15 jours afin de découvrir les 6 principales implantations de POPsud et des acteurs de la photonique en région PACA, avec des temps d'arrêt et de déplacement programmés. Les formats des journées seront répartis comme suivant :

- matin et après midi :
animation pédagogique s'appuyant sur le Bus POPsud (bus aménagé pour montrer des expériences)
ateliers d'information sur les métiers de l'optique-photonique
- fin d'après midi :
table ronde sur un sujet d'actualité
- Soirée :
conférence grand public sur des sujets scientifiques et sociétaux

3 jours sont prévus à Marseille du 3 au 5 juin 2010.

Outre le schéma décrit ci-dessus pour l'organisation des journées, la journée du 4 juin sera la journée de clôture de cet événement avec les temps forts suivants :

- interventions des élus
- accueil de l'ensemble de la communauté photonique au niveau national
- visites d'entreprises et de laboratoires
- visite du Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert

Depuis sa création, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole soutient la filière optique-photonique et l'association POPsud.

En effet, il s'agit d'une filière qui représente un potentiel académique et industriel très important en PACA.

L'agglomération marseillaise et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur représentent aujourd'hui un pôle d'excellence reconnu au plan national et international en matière d'optique et de photonique, tant au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche, que de l'industrie et du transfert de technologie, et concentrent ainsi près de 20 % du potentiel national.

Le territoire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole concentre une très large part du potentiel du Pôle de compétitivité : 22 % des membres (180 en 2009), 35% des effectifs d'emploi de R & D, et 50% des projets labellisés associant des entreprises et laboratoires de recherche du territoire.

Le territoire de MPM bénéficie par ailleurs de la présence de grands groupes comme Eurocopter et de plus d'une centaine de PME performantes et innovantes (Cybernétix, Synapsys, Opal, Uratek...), d'écoles d'ingénieurs, telle l'Ecole Centrale Marseille, et d'une vingtaine de laboratoires de recherche de dimension nationale et internationale, regroupant plus de 300 chercheurs, tels que le Laboratoire d'Astrophysique de Marseille, le Laboratoire de Matériaux et de Microélectronique de Provence, l'Institut Fresnel, le Laboratoire Lasers Plasmas et Procédés Photoniques.

Le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert ambitionne d'être la tête de réseau régionale du pôle de compétitivité. A ce titre l'Hôtel Technologique 2, dont la Communauté urbaine assure la maîtrise d'ouvrage, sera une nouvelle brique essentielle dans le dispositif d'accompagnement des entreprises œuvrant dans le secteur de l'optique.

Le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert, associé au campus de Saint-Jérôme accueille la quasi-totalité des compétences marseillaises liées à l'optique et à la photonique, avec notamment :

- L'Observatoire Astronomique Marseille Provence.
- Le regroupement de la recherche en optique-photonique de l'Université d'Aix-Marseille III et de l'Université de Provence au sein de l'Institut Fresnel.
- L'Ecole Centrale Marseille dans laquelle la composante photonique est importante.
- Des entreprises du domaine de l'optique et de la photonique dont Cybernétix, Synapsys, Opal, Uratek...

Il est proposé en 2010, la subvention de 4 000 euros pour l'organisation des 10 ans de POPsud.

Article 2 : Les engagements de POPsud

L'association POPsud s'engage à associer Marseille Provence Métropole à l'ensemble des actions de promotion des 10 ans de POPsud et en particulier :

- ♦ Présence du logo Marseille Provence Métropole sur l'ensemble des supports de communication présentant la manifestation (plaquettes, affiches, dossier de presse).
- ♦ Mention de la Communauté urbaine dans les communiqués de presse de présentation des manifestations.
- ♦ Présence de Marseille Provence Métropole lors de la conférence par le biais d'outils de promotion (plaquettes, supports divers...).

Article 3 : Les engagements de Marseille Provence Métropole

Le budget total prévisionnel des 10 ans de POPsud s'élève à 124 000 Euros.

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'engage à régler le montant de sa participation, soit 4 000 euros, une fois le service fait et selon les règles en vigueur de la comptabilité publique. Le versement de la somme de 4 000 euros s'effectuera par mandat administratif à la fin de la manifestation au vu des documents comptables certifiant sa réalisation, signés du Président et du comptable.

En contrepartie de la parfaite exécution de l'association POPsud de ses obligations en vertu de la présente, la Communauté urbaine s'engage à verser sur présentation des pièces justifiant les dépenses relatives à l'organisation des 10 ans de POPsud, une subvention d'un montant de 4 000 euros.

Le montant de la subvention attribuée à l'association POPsud sera versé sur appel de fonds de l'intéressé au compte de la banque Crédit Coopératif :

Banque	Agence	Compte	Clé
42559	00031	21029823506	65

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention cessera de plein droit lors de l'accomplissement par chaque partie de l'ensemble de ses obligations. Elle ne saurait être renouvelée de façon automatique pour une prochaine édition de l'événement.

Fait à Marseille, le

Pour la Communauté urbaine
Marseille Provence Métropole
Le Président

Pour l'Association POPsud
Le Président

Eugène CASELLI

Jacques BOULESTEIX